

Amaelles Loire - AIMV = employeur de votre

intervenant à domicile

Amaelles Loire - AIMV organise

le suivi des interventions avec son équipe de professionnels à domicile.





NOS TARIFS* (hors aides financières)

SERVICE PRESTATAIRE

Services à domicile

au 1er janvier 2024

Semaine = 28 €/heure
Soit 14 € après crédit d'impôt **

Dimanche et jours fériés = 30,50 €/heure
Soit 15,25 € après crédit d'impôt **

Service Handicap

Semaine = 32 €/heure Dimanche et jours fériés = 35 €/heure

Indemnités kilométriques = 0,60 € / km Frais d'adhésion = 19 € / an*

Service Accompagnement véhiculé

Semaine = 28,00 €/heure
Soit 14,00 € après crédit d'impôt **

Dimanche = 35 €/heure Soit 17.50 € après crédit d'impôt **

Majoration en fonction de votre lieu de prise en charge Indemnités kilométriques = 0,60 € / km

SERVICE AUX PARTICULIERS-EMPLOYEURS

VOUS = employeur de votre intervenant à domicile

Amaelles Loire - AIMV vous accompagne dans les démarches administratives d'employeur (recrutement, contrats de travail, fiches de paie, remplacement,...).

Les tarifs tiennent compte des minima conventionnels applicables à compter du **1**^{er} **Décembre 2022**

Frais de gestion = 13 % du salaire brut du salarié avec un minimum de 25 € (prix plancher) et un maximum de 203 € (prix plafond) par mois ou 332 € (prix plafond) par mois si interventions jour + nuit.

Frais d'ouverture de dossier = 40 € Frais d'adhésion = 19 € / an*

AIDES AUX FINANCEMENTS & AIDES FISCALES

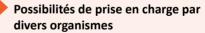
Nos tarifs sont adaptés en fonction de :

votre niveau d'autonomie et votre niveau de ressources.

Imposables ou non, vous bénéficiez d'un Crédit d'impôt égal à 50%

des sommes versées au titre de l'emploi à domicile, dans la limite du plafond fixé par l'administration générale des impôts. **

Amaelles Loire - Aimv a été habilitée par l'URSSAF pour proposer le service d'Avance immédiate. Ce service optionnel et gratuit vous permet de déduire immédiatement votre crédit d'impôt de 50 % lors du paiement de votre facture, dans la limite des plafonds annuels fixés par décret. Conditions d'éligibilité sur demande à sad-facturation@aimv.org



CARSAT, MSA, Conseil Départemental (APA, PCH), Mutuelles, Dispositif Sortir + Assurances, Ligue contre le cancer, CPAM,...

Chaque organisme financeur fixe son tarif de base sur lequel s'appliquent leurs prises en charge. Les tarifs peuvent vous être communiqués sur simple demande.



Nous acceptons le paiement par CESU (Chèque Emploi Service Universel)

DEVIS GRATUIT ***

A votre écoute pour plus d'informations au **04 77 43 26 26**

- * : Tarifs révisables annuellement
- ** : Selon l'Art.199 sexdecies du CGI (le paiement par espèce n'ouvre pas droit à l'avantage fiscal)
- ***: Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.